



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 mai 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Signature du livre d'or
Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions du public

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de commentaires des membres du conseil

10.05 Affaires urgentes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489018

Affaires urgentes - Exclure du contrat TPO/01-12, octroyé à la firme « Gestion Unisol inc. », l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA

Résolution du conseil sur le projet de Coopérative « Le Suroît »

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1143045007

Prolongation du contrat octroyé à l'agence Neptune Security Services inc., pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant maximum de 387 338,62 \$, taxes incluses – Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1155078007

Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 42 339,54 \$ (incluant les taxes) pour une durée de douze mois à partir de la date d'octroi du contrat (2015-2016), avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018, 4 soumissionnaires conformes - Dépense assumée par la DGSRE

20.03 Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504011

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente - Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430008

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430009

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489020

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2015

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1155078017

Approuver l'entente relative de franchissement et d'entretien d'un passage inférieur entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique

30.05 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction des travaux publics - 1155078019

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1155078020

Autoriser une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069005

Avis de motion - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

District(s): Jeanne-Sauvé

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069006

Avis de motion - Fermeture estivale de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'annexe «C.1»

District(s): Joseph-Beaubien

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe « H » - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

District(s): Jeanne-Sauvé

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe « H » - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

District(s): Claude-Ryan

40.05 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489012

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695014

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489017

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)

40.08 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504020

Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 6 juin 2015, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504021

Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire

40.10 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504017

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30 - Diverses rues

40.11 Règlement - Autre sujet

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045002

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269)

47 – Urbanisme

47.01 Dérogation mineure / PIIA

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328005

Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328008

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1265, avenue Bernard (Le Petit Italien)

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328007

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1261, avenue Bernard (Café Souvenir)

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1154328006

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 77, avenue Maplewood

47.05 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1154328003

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1205, avenue Bernard; 1371, avenue Van Horne et 649-651, avenue Mc Eachran

47.06 Règlement de zonage / Café-terrasse

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1154328004

Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard au 1005, avenue Bernard (Jus Pur)

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153711002

Entériner une nomination permanente au poste d'agent de bureau au sein de la direction de la culture, des sports, loisirs et développement social

50.02 Convention collective / Contrat de travail

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153711001

Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504018

Informé le conseil d'arrondissement de l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

60.02 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504019

Informé le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2015

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489021

Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement tenu le 14 avril 2015

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916752

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

65 – Motion des élus

65.01 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916757

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6)- pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse (Conseillère Gremaud)

65.02 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916758

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) (Conseillère Forget)

65.03 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916759

Motion relative à la nouvelle carte électorale provinciale englobant Ville-Mont-Royal et une partie de Snowdon dans la circonscription d'Outremont (Mairesse Cinq-Mars)

65.04 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916760

Motion relative à la création d'un comité sur le transport actif (Conseillère Pollak)

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 49
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1153489018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affaires urgentes - Exclure du contrat TPO/01-12, octroyé à la firme "Gestion Unisol inc.", l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland

D'EXCLURE du contrat octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien, l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:17

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affaires urgentes - Exclure du contrat TPO/01-12, octroyé à la firme "Gestion Unisol inc.", l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement a autorisé le 2 février 2015 le renouvellement du contrat octroyé à la firme Gestion Unisol inc. (contrat TPO/01-12) visant la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien.

En vue du réaménagement du viaduc Rockland, la conseillère Céline Forget demande au conseil d'exclure dudit contrat, l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland. Une résolution a cet effet a été adoptée au conseil du 7 avril 2015. Cependant, la mairesse s'est prévaluée de l'article 52 de la Loi sur les cités et villes et n'a pas signé la résolution. Tel que requis par la Loi sur les cités et villes: "Si, dans ce délai, le maire avise le greffier qu'il ne les approuve pas, celui-ci les soumet de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il les considère d'urgence et en priorité."

Le présent sommaire vise à présenter au conseil cette demande d'exclusion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 042

DESCRIPTION

Soumettre au conseil la résolution adoptée au conseil du 7 avril 2015.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Déterminer les aspects financiers liés à l'exclusion demandée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

**Dossier # : 1143045007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolongation du contrat octroyé à l'agence Neptune Security Services inc., pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant maximum de 387 338,62 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'autoriser une dépense de 387 338,62 \$, comprenant les taxes, dans le cadre de la fourniture du personnel de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2015 au 31 août 2016. Ce montant inclut une somme de 30 000 \$ pour assurer la sécurité des événements spéciaux et l'étanchéité des fermetures de rues autorisées par le conseil d'arrondissement au cours de l'année;
- de prolonger le contrat octroyé par la résolution CA14 160214, à l'agence Neptune Security Services inc., conformément au devis dudit contrat, selon les mêmes conditions que le contrat initial sous réserve du retrait de l'activité de l'application des règles de stationnement et de la modification des heures prévues, conformément au présent sommaire décisionnel;
- d'imputer cette dépense, telle que précisée ci-dessous:

IMPUTATION:**100% au compte 2418-302717-02801-54590 (sécurité publique)****Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-29 15:08**Signataire :**

Normand PROULX

Directeur
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143045007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolongation du contrat octroyé à l'agence Neptune Security Services inc., pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant maximum de 387 338,62 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Attendu que: Le contrat accordé le 2 juin 2014 par la résolution CA14 160214 est d'une durée de 1 an, du 1er septembre 2014 au 31 août 2015;

Attendu que: Le décret des agents de sécurité du Québec (conforme à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 2 et 6)) a établi une augmentation aux taux applicables à tous les agents et officiers de sécurité du Québec à compter du 28 juin 2015, représentant 2,79% du taux horaire initial pour les salariés de classe A et de 2,75% du taux horaire initial des salariés de classe B;

Attendu que: Le devis prévoit que l'Arrondissement s'engage à payer à l'adjudicataire toute augmentation du taux horaire qui devra, après l'entrée en vigueur du contrat et de temps à autre, être accordée par l'adjudicataire à ses employés en raison d'une augmentation du taux horaire minimum imposée par la loi ou un décret d'un organisme ayant juridiction, ou toute autre augmentation des avantages sociaux qui pourra être accordée à ceux-ci en raison de tout changement à quelque loi ou décret d'un organisme ayant juridiction;

Attendu que: Le contrat prévoit la possibilité de se prolonger pour un maximum de deux périodes successives d'un an chacune, sous réserve du consentement du fournisseur et l'approbation du conseil d'arrondissement. Le cas échéant, la première période serait du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 et la deuxième période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017;

Attendu que: Le conseil de la ville s'est déclaré compétent pour une période de deux ans quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction et qu'elle a désigné le SPVM comme responsable de ce champs d'activité;

Attendu que: Le comité exécutif et le conseil municipal ont émis deux résolutions (CE14 1778 et CM14 1127) visant à accepter l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion du contrat de service avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance

de constats d'infraction relatifs au stationnement jusqu'au 31 août 2015 et qu'en contrepartie, la Ville versera à l'arrondissement un montant équivalent à la portion du contrat dédiée à l'application des règles de stationnement (68 666,67 \$ pour la période du 1er janvier au 31 août 2015);

Attendu que: Conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement a offert de prendre en charge la gestion du contrat de service avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement jusqu'au 31 août 2015, sous réserve que la Ville effectue un virement équivalent à la portion du contrat dédiée à l'application des règles de stationnement (68 666,67 \$ pour la période du 1er janvier au 31 août 2015).

Attendu que: L'agence de sécurité Neptune a donné son consentement écrit à l'effet qu'elle désirait procéder avec la première période de prolongation prévue au contrat malgré le nombre d'heures considérablement réduit en conséquence du transfert de l'activité d'application des règles de stationnement à compter du 1er septembre 2015 et pour d'autres contraintes financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 160214

CE14 1778

CM14 1127

DESCRIPTION

Ce dossier vise à accorder une première prolongation d'un an au contrat accordé à l'agence Ne

La période visée par cette prolongation est du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

Le contrat se poursuivrait aux mêmes conditions que le contrat initial, tel que spécifié au devis,

- **Les agents fournis par l'agence à l'arrondissement d'Outremont n'assureront plu**
- **Le nombre d'heures prévus pour ce contrat s'établit comme suit pour la période**

Quantité	Description	Taux	Heures par année
1	Lieutenant	20,91 \$	2080
1	sergents	20,50 \$	2080
0	sergents (weekend)	20,50 \$	416
3	patrouilleurs	20,35 \$	2080
3	patrouilleurs (weekend)	20,35 \$	832
1	Prime P2 (décret - émission de constats)	0,55 \$	12896
1	Prime P4 a et b (décret - premiers soins -	0,60 \$	12896
1	Prime de nuit	0,50 \$	2912
1	Prime d'ancienneté estimée	Voir tableau	
1	Prime d'officier lieutenant	4,25 \$	2080
1	Prime d'officier sergent	3,25 \$	2080

TPS
TVQ
TOTAL
CONTRAT ;

Le montant total du contrat pour cette première période de prolongation de un an est de 357 3 éventuellement imposées par une loi ou un organisme ayant juridiction. L'augmentation prévue incluse au présent dossier.

Pour assurer la sécurité dans le cadre des fermetures de rues et des événements tenus est également budgété et la recommandation prévoit l'autorisation de dépenser cette

JUSTIFICATION

La prolongation recommandée est prévue au devis du contrat qui lie le fournisseur à l'arrondissement.

L'agence Neptune Security Services inc. a confirmé par écrit qu'elle acceptait une première prolongation aux conditions émises au devis et amendées par le présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir le certificat du trésorier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le chef de la division de la sécurité publique a demandé à l'adjudicataire de signifier son intention d'honorer une première période de prolongation du contrat et a obtenu de l'adjudicataire cet engagement par écrit. La résolution du conseil, une fois signée, sera envoyée à l'adjudicataire pour formaliser la prolongation jusqu'au 31 août 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique
d'Outremont

ENDOSSÉ PAR

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2014-12-29



Dossier # : 1155078007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 42 339,54 \$ (incluant les taxes) pour une durée de douze mois à partir de la date d'octroi du contrat (2015-2016), avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018, 4 soumissionnaires conformes - Dépense assumée par la DGSRE

Il est recommandé :

D'OCTROYER un contrat à la firme ABC Environnement inc. pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts pour l'année 2015 en considération d'un montant annuel de 42 339,54 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 14:09

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 42 339,54 \$ (incluant les taxes) pour une durée de douze mois à partir de la date d'octroi du contrat (2015-2016), avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018, 4 soumissionnaires conformes - Dépense assumée par la DGSRE

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 février 2015, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a sollicité le marché pour la fourniture de travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts pour divers arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement d'Outremont. Quatre (4) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public no.15-14128 pour l'arrondissement d'Outremont. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2015. La firme ABC Environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0129 - 8 avril 2014 - Autoriser le renouvellement du contrat de la firme ABC Environnement Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses pour une durée d'un an (2014) – Budget de la ville-centre (fonds de l'eau);

CA13 16 229 - 8 juillet 2013 - Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres publique no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses pour une durée d'un an (2013), avec une option de renouvellement d'un an pour 2014.

DESCRIPTION

Le travail à exécuter consiste à recurer des égouts dans diverses rues de l'arrondissement et comprend la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète

et satisfaisante des travaux.

L'entrepreneur sera appelé à nettoyer environ 6 800 mètres linéaires de conduites et inspecter par caméra environ 700 mètres de conduites.

JUSTIFICATION

4 soumissionnaires conformes:

- ABC Environnement inc. : 42 339,54 \$ (taxes incluses)
- Qualinet Environnement Inc. : 45 892,27\$ (taxes incluses)
- Véolia ES Canada Services Industriels inc. : 123 936,15 \$ (taxes incluses)
- Kelly Sani-Vac : 46 047,49 \$ (taxes incluses)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) assume la totalité de la dépense, tel que décrit dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de maintenir une saine gestion des eaux usées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi du contrat, les travaux auront lieu au courant de l'été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André D DESJARDINS
agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont inc., selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente;

D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 14:09

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme L'Académie de danse d'Outremont (ADO) occupe des locaux au Centre communautaire intergénérationnel depuis l'ouverture de ce dernier moyennant le paiement d'un loyer annuel. Le protocole d'entente pour la location de locaux et partenariat liant l'arrondissement et L'Académie de danse d'Outremont est échu depuis le 30 août 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 16 0399 - 9 décembre 2013 : D'approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un (1) an, à compter du 1er septembre 2013, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Académie de danse d'Outremont moyennant un loyer annuel de 4 701,75 \$ (taxes incluses), et autres clauses et conditions stipulées au bail; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement; D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

DESCRIPTION

L'Académie de danse d'Outremont a été fondée officiellement en septembre 1992 en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal. À ce jour, l'école compte plus de 300 élèves. L'ADO offre un programme en danse, basé sur les principes pédagogiques, somatiques et artistiques. Misant sur le développement de la personne par le biais d'une formation artistique de qualité, l'équipe de professeurs issue du milieu professionnel a élaboré une série de cours adaptés aux différents niveaux et âges. Le présent protocole d'entente de location et partenariat vise à renouveler le bail liant l'arrondissement d'Outremont et l'organisme. L'entente est d'une durée de deux (2) ans, soit du 1er septembre 2014 au 30 août 2016. Elle précise les obligations et responsabilités des parties et le coût du loyer payé par l'organisme en contrepartie des services rendus à la population d'Outremont.

JUSTIFICATION

La présence de l'organisme sur le territoire contribue à diversifier l'offre de services de l'arrondissement en terme d'activités culturelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période du 1er septembre 2014 au 30 août 2015 :

Réception d'une somme de 4496,03 \$, taxes incluses, représentant le coût du loyer annuel de 4 748,76 \$ moins un montant de 252.73 \$ (taxes incluses) payé en trop. Considérant que les versements prévus sont antérieurs au présent sommaire, le loyer sera payé en un seul versement pour cette période.

Pour la période du 1er septembre 2015 au 30 août 2016 :

Le coût du loyer sera majoré au 1^{er} septembre 2015 en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) région de Montréal, établi par Statistiques Canada pour l'année civile précédente. Cette somme est payable par le locataire en trois (3) versements égaux selon les termes prévus au protocole, soit :

- Le premier versement pour la session d'automne, au plus tard le 30 septembre ;
- Le deuxième versement pour la session d'hiver, au plus tard le 30 janvier;
- Le troisième versement pour la session printemps, au plus tard le 30 mars.

Les revenus provenant du paiement du loyer prévu au protocole seront déposés au compte :

2418-0010000-302705-01819-44303-010918-0000 000000 000000 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de la résolution;
- Signature du protocole par le représentant de L'Académie de danse d'Outremont;
- Signature du protocole par les représentants de l'arrondissement
- Facturation du loyer payable dans les trente (30) jours suivant la signature du protocole d'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1156430008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2015 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-27 09:58

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156430008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 28 février 2015

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.
 Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1156430009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-27 09:58

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156430009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1153489020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-26 13:03

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2015

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au conseil

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1155078017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente relative de franchissement et d'entretien d'un passage inférieur entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique

Il est recommandé :

D'APPROUVER l'«entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec».

D'AUTORISER Me Yves Saindon, greffier de la ville de Montréal, à signer l'entente pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 15:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente relative de franchissement et d'entretien d'un passage inférieur entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet, et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2015-2017, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots. Parmi ces premiers travaux, on compte la construction de l'axe central, partie Est, permettant l'accès au site des deux premiers pavillons de l'Université de Montréal ainsi que la construction d'un pont ferroviaire permettant le déplacement de la voie principale du CP. En effet, pour permettre la construction de deux pavillons de l'UdM, tel que spécifié dans l'Entente, la Ville doit d'abord construire l'axe central Est et ses infrastructures afin de desservir les futurs bâtiments. Pour cette raison, le Conseil Municipal a octroyé un contrat de construction des travaux lors de la séance du mois de février dernier (résolution CM15 0162).

La réalisation des travaux de construction est conditionnelle à l'approbation par les instances compétentes de deux ententes avec le CP, la première pour la construction du pont et la seconde pour son entretien. Il n'est pas nécessaire de soumettre l'approbation de l'«entente relative à la construction d'un passage inférieur » au Conseil de l'arrondissement d'Outremont. Toutefois, l'«entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur » contient des éléments qui relèvent de la compétence de l'arrondissement, plus précisément en ce qui concerne les panneaux de signalisation et l'éclairage du pont. C'est pour cette raison que le présent dossier est soumis au conseil après avoir été présenté au

CM dans un premier temps.

Les textes des deux ententes sont inscrits en pièce jointe du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0581 - 8 avril 2015 - Approuver les deux projets d'ententes entre la Ville et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique;

CM15 0581 - 23 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CE15 0143 - 28 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal (1146310001);

CE14 1844 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.(1146310002);

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue

Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Projet du Campus Outremont, les travaux suivants doivent être effectués sur l'emprise du CP situé sur le site du Campus Outremont :

- construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire sous le pont ferroviaire ;
- installation d'un pont ferroviaire permettant un passage inférieur;
- mise en place d'une chaussée donnant accès au site de construction de pavillons par l'Université de Montréal;
- réalisation de bases, de conduits et de massifs des services électriques sous la rue à construire pour la Commission des services électriques de Montréal;
- aménagement des trottoirs et d'une voie cyclable sous le pont ferroviaire.

Pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-haut, deux ententes entre le CP et la Ville ont été soumises et approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Seule l'entente relative au franchissement et à l'entretien du passage inférieur doit être également approuvée par le Conseil d'arrondissement. Essentiellement, elle établit la ligne de conduite et les règles sur les éléments suivants :

- la prépondérance des activités ferroviaires sur les activités d'entretien;
- les rôles et responsabilités entre les parties en matière d'entretien;
- le processus de gestion des modifications au pont ferroviaire en phase d'exploitation ;
- le processus d'intervention en cas d'urgence en phase d'exploitation;
- les protocoles d'accès et protocole en matière de santé et sécurité en période d'exploitation;
- l'ensemble des termes et conditions légaux et contractuels applicables en phase d'exploitation.

L'entente relative au franchissement et à l'entretien du passage inférieur permettra aux employés de l'arrondissement d'accéder librement à la route et à la passerelle pour faire les entretiens qui relèvent des compétences locales malgré le fait que le terrain appartienne au CP.

JUSTIFICATION

Les travaux décrits dans la section « Description » :

- sont essentiels à la réalisation du Campus Outremont ;
- ne peuvent se réaliser sans que les ententes avec le CP ne soient approuvées.

Ces travaux sont essentiels au déplacement des voies de chemin de fer actuelles au sud du Campus. Les travaux de déplacement des voies seront exécutés par le CP en 2016, ce qui permettra de désenclaver le futur quartier en prolongeant les rue existantes d'Outremont

vers le nord et ainsi rendre possible le développement immobilier institutionnel et résidentiel conformément au règlement 06-069.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le CP, en tant que propriétaire du lot sur lequel la Ville construira le viaduc et en tant qu'exploitant du chemin de fer passant sur le nouveau viaduc participe à la conception et la surveillance de la construction du viaduc. Une dépense de 55 000 \$ financée par la Ville centrale est nécessaire pour le remboursement des honoraires du CP conformément aux dispositions de l'entente de construction.

Les travaux de déplacement des voies exécutés par le CP ne sont pas à la charge financière de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Campus Outremont vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council. Le site total est régi sous une accréditation LEED ND.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux décrits dans la section « Description » ne peuvent être réalisés avant que les ententes ne soient approuvées. La Ville ne pourra respecter ses engagements reflétés dans l'Entente avec l'Université de Montréal si les ententes ne sont pas approuvées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

Toutefois, l'ensemble du projet Outremont est coordonné par une cellule de communication en collaboration avec l'Université de Montréal et les principaux intervenants de la Ville, dont la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Afin de respecter le calendrier du Campus Outremont, l'ensemble des travaux décrits dans la section « Description » doit débuter en 2015. Il est prévu plus spécifiquement que les travaux du pont ferroviaire commencent fin avril 2015, conditionnellement à la signature des ententes entre le CP et la Ville de Montréal. Les travaux sont prévus finir en juin 2016 afin de permettre le déplacement des voies ferrées par la CP et la mise en service de la nouvelle ligne de chemin de fer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Dominic VACHON)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-23

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés

Il est recommandé:

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 17:51

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont doit se départir de certains véhicules ou équipements qui sont devenus désuets, ayant dépassé leur vie utile, hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont devenus trop élevés.

Il est difficile d'estimer le prix que l'arrondissement en obtiendra puisque plusieurs des véhicules ne sont plus fonctionnels. Nous prévoyons inviter plusieurs ferrailleurs afin d'obtenir le meilleur prix possible. Aucune entente cadre n'existe pour la disposition de ce type de biens.

Le présent dossier ne vise donc que la mise au rancart des items dont la descriptions et les matricules sont cités ci-bas dans la portion Description.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Véhicules et équipements mis au rancart:

211 90595 Camionnette GMC 1990 à cabine allongée

211 90596 Camionnette GMC 1990 à cabine allongée

283 91401 Camion porteur GMC 1991 avec benne et grue

435 79903 Chargeur Hough 1979 avec 2 godets

109 94329 Madvac pour les trottoirs 1994

176 71373 Fourgonnette Dodge 2001

JUSTIFICATION

Les véhicules et équipements énumérés ne rencontrent plus les exigences de l'arrondissement, ont atteint leur espérance de vie utile, nécessitent des frais élevés pour leur entretien mécanique ou ne sont carrément plus fonctionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mécanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-10

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte Champagneur);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:20

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'inauguration de la première ruelle verte d'Outremont a eu lieu en 2009. Située entre les avenues de l'Épée et Querbes au sud de l'avenue Lajoie, le projet de la ruelle verte s'est réalisé grâce à l'initiative de résidants de l'avenue de l'Épée en concertation avec leur voisinage. Le projet a progressé jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de solliciter les ressources de l'arrondissement pour en faciliter la réalisation. Une réflexion s'est alors amorcée pour déterminer une orientation visant à faciliter l'aménagement des ruelles. Une politique pour l'aménagement des ruelles vertes a été entérinée lors du conseil d'arrondissement du 4 juin 2012. Une nouvelle demande de contribution financière nous a été adressée cette année. Un deuxième projet de ruelle verte a été déposé en 2014, il s'agit de la ruelle située longitudinalement entre les avenues Champagneur et Outremont et entre les avenues Van Horne et Lajoie (VLOC). Un groupe de citoyens a été constitué et souhaite s'impliquer activement dans le verdissement de cette ruelle. Une demande de contribution financière de 300 \$ nous a été acheminée de nouveau cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0222 - 2 juin 2014 - Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de ruelle verte de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de Champagneur – Budget de fonctionnement;

CA13 16 0189 - 3 juin 2013 - Autoriser une dépense de 300 \$ à même le budget de fonctionnement et octroyer une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'Épée;

CA12 16 0214 - 4 juin 2012 - Adopter une politique visant à aménager des ruelles vertes dans l'arrondissement d'Outremont, laquelle est jointe au dossier décisionnel;

CA12 16 0179 - 7 mai 2012 - Autoriser une dépense de 5 784,31 \$ taxes incluses, à même le surplus libre, pour l'achat de six (6) bacs à fleurs pour la ruelle situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Outremont et Champagneur; et autoriser une contribution financière de 600 \$ pour l'achat de fleurs, à deux organismes à but non lucratif: le comité de la ruelle verte au sud de Lajoie entre Querbes et de l'Épée et le comité de la ruelle verte de l'avenue Ducharme.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au **Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée** pour l'achat de végétaux et une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de Champagneur **VLOC** également pour l'achat de végétaux et de matériaux horticoles..

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces projets respectent la politique de l'arrondissement en la matière adoptée en juin 2012. L'imputation budgétaire est **2418 - 0010000 - 302713 - 07165 - 61900 - 000000**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-04-10



Dossier # : 1155069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé :

D'interdire Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est;

D'interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-26 13:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le chemin Bates - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'analyse d'une demande à l'effet d'avoir un dégagement visuel pour les automobilistes sortant des garages du bâtiment sis au 1085-1095 avenue Pratt, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'implanter deux zones de stationnement prohibé sur une distance de 5 mètres à l'est et à l'ouest de l'entrée charretière de ces garages qui est située sur le chemin Bates.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de ces zones de stationnement prohibé exige les modifications suivantes :

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est;

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté sud du chemin Bates comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

JUSTIFICATION

L'implantation de ces zones est justifiée compte tenu du nombre élevé de voitures qui se garent sur le chemin Bates ce qui limite et, par le fait même, nuit au champ visuel des automobilistes qui sortent de leur entrée charretière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette implantation retirera deux espaces de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics

Tél : 514 495-7428

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1155069006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Fermeture estivale de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'annexe «C.1»

Il est recommandé d'ajouter l'annexe «C.1» au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de permettre la fermeture, pour la période estivale, de la ruelle au nord de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-26 13:23

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Fermeture estivale de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'annexe «C.1»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une demande de création d'une ruelle verte et, par le fait même, d'enrayer la circulation de transit des automobilistes qui utilisent la ruelle pour éviter la congestion de l'avenue Ducharme, une pétition des résidents des avenues Wiseman et Stuart a été déposée à l'effet d'interdire, durant la saison estivale, la circulation automobile dans la ruelle au sud de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La fermeture de la ruelle exige l'ajout de l'annexe «C.1» au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) comme suit :

1171 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe «C.1»

RUELLE FERMÉE À LA CIRCULATION

Est déclarée fermée pour la période estivale la ruelle suivante située dans les limites de l'arrondissement :

La ruelle au nord de l'avenue Ducharme entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue.

JUSTIFICATION

La fermeture de cette ruelle à la circulation véhiculaire s'inscrit dans l'objectif de contrôler la circulation de transit effectuée dans plusieurs ruelles localisées près de l'avenue Ducharme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation du mobilier nécessaire pour la fermeture seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification
(Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2015-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics

Tél : 514 495-7428

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1155069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

Il est recommandé :

De prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 24 mètres sur le côté est de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie.

De prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 22,4 mètres sur le côté ouest de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-01 11:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une demande de plusieurs résidants de l'avenue Hartland consistant à l'implantation de mesures d'atténuation de la circulation afin de réduire la vitesses des véhicules empruntant leur avenue, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'installer un tréteau au centre de la chaussée à mi-tronçon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'installation de ce tréteau nécessite l'implantation de deux zones de stationnement prohibé comme suit :

Hartland
côté est
sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie et un autre point situé à une distance de 24 mètres vers le nord :
stationnement prohibé en tout temps, du 1^{er} avril au 30 novembre.

côté ouest
sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie et un autre point situé à une distance de 22,4 mètres vers le nord :
stationnement prohibé en tout temps, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

Compte tenu que la largeur de l'avenue Hartland n'est pas suffisamment grande pour

accueillir le tréteau, il est nécessaire de prohiber en tout temps le stationnement sur les deux côtés de l'avenue à mi-tronçon.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tréteau sera acheté à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 6 espaces de stationnement au profit d'une réduction de vitesse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/dÉtudes techniques

Le : 2015-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics

Tél : 514 495-7428

Approuvé le : 2015-03-25



Dossier # : 1155069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

Il est recommandé de modifier la réglementation de stationnement sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenue Lajoie et Van Horne afin de permettre à neuf voitures de se stationner au nord de l'avenue Lajoie en tout temps sauf lors de heures d'entretien de la chaussée.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-03-31 16:53

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'analyse de l'utilisation des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures localisées sur le côté est des avenues Durocher, Querbes et de l'Épée, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont constaté que leur taux d'occupation est peu élevé. Suite à cette constatation, ils ont recommandé que la réglementation de stationnement d'une partie de ces zones située au nord de l'avenue Lajoie soit modifiée afin de permettre à neuf véhicules de s'y stationner en tout temps sauf lors de heures d'entretien de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La diminution des zones exigent les modifications suivantes :

Durocher
 côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 45 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

de l'Épée
 côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 65 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

Querbes

côté est
sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 45 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

Comme les zones de stationnement limitées à une durée maximale de deux heures pour les non-détenteurs de vignettes sont peu utilisées, il est justifié de réduire leur longueur et ainsi créer des zones où le stationnement sera accessible à tous sans limite de temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est possible que certains conducteurs stationnent leur véhicule dans ces zones permises toute la journée pour ensuite utiliser le transport en commun présent sur l'avenue du Parc pour se rendre au Centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics
Tél : 514 495-7428
Approuvé le : 2015-03-25



Dossier # : 1153489012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), il y a lieu de donner un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'Îlot St-Viateur) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la rénovation et la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur (Îlot St-Viateur), le tout conformément au programme triennal d'immobilisations 2015.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, il y a lieu de demander la dispense de lecture de celui-ci.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du PTI 2015 afin de procéder à la réfection d'un immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur dans l'arrondissement d'Outremont. (Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'Îlot St-Viateur)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur en 2015.
 Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans un journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : avril 2015

Adoption : mai 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement et procédure d'enregistrement : mai 2015

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : juin 2015

Entrée en vigueur : suite à la réception de l'approbation du MAMOT.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-01

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-15 08:29

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 200 000 \$ dans le cadre du PTI 2015 (Immeubles divers) afin de procéder à des réfections sur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 200 000 \$ afin de permettre la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont en 2015.
Les travaux viseraient, entre autre, un ou des chalets situés dans les parcs de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans un journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : avril 2015

Adoption : mai 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement et procédure d'enregistrement : mai 2015

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : juin 2015

Entrée en vigueur : suite à la réception de l'approbation du MAMOT.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-24

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)

Un avis de motion ayant été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2015, il est requis:

D'ADOPTER le règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-3) ». L'objet dudit règlement est de modifier l'article 6.3 afin que la création d'un poste temporaire ou l'abolition d'un poste soit faite par résolution du Conseil.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 14:08

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1152504020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 6 juin 2015, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'adoption d'une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 6 juin 2015, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:14

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 6 juin 2015, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement organise depuis plusieurs années la Kermesse Soleil. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) est responsable de ce dossier et requiert annuellement une fermeture de rue dans le cadre de la programmation de cet événement familial festif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0160 - 3 mai 2011 : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui se tiendra le samedi 11 juin 2011 de 8h à 17h : Ordonnance numéro OCA11 160160, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », organisé par le Service des loisirs et de la culture de l'arrondissement, au parc Beaubien, samedi le 11 juin 2011, de 8h à 17h : la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

CA13 16 0195 - 3 juin 2013 : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0195, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre la tenue de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le 8 juin 2013, de 8h à 17 h : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0174 - 5 mai 2014 : D'adopter l'ordonnance OCA14 16 0174 autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, de 8h à 17h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

DESCRIPTION

Fermeture de rues suivantes de 8h à 17h, le samedi 6 juin 2015:

- Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

La direction des travaux publics devra également faire interdire le stationnement sur ces tronçons d'avenues pour la sécurité des participants.

- Les enseignes devront être posées **le 5 juin avant 14 h**. Les enseignes devront indiquer l'interdiction **le 6 juin de 8 h à 17 h**.

La Sécurité publique procédera au remorquage des véhicules en infraction à compter de 8 h.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale est responsable d'affecter le personnel ou les bénévoles requis aux points de fermeture pour en assurer le respect par les automobilistes et pour donner accès aux services d'urgence si requis ou assumer les coûts d'un agent de la sécurité publique pour la durée de l'événement aux quatre points de fermeture à la circulation.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement annuel organisé par l'arrondissement et fort prisé tant pas les citoyens que par les organismes et associations communautaires locales. Cet événement permet notamment aux associations et organismes communautaires de faire des levées de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture suivants :

- 8 barricades Intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Stuart (nord-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues Bernard et Stuart (sud-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues St-Viateur et Wiseman;
- 5 barricades à l'intersection de l'avenue Stuart et de la sortie du stationnement sud du CÉA Outremont (sud-ouest).

Déplacement des véhicules en infraction;

Pose et retrait d'enseignes temporaires pour interdire le stationnement;

Nettoyage de la chaussée avant et après l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La circulation de véhicules et le stationnement seront interdit aux riverains pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement de même que des mesures de stationnement pour accommoder les riverains.

L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place de l'événement et prise en charge des responsabilités de chaque service impliqué:

- Pose d'enseignes, nettoyage de la chaussée et livraison des barricades: **Direction des travaux publics;**
- Distribution de l'avis et logistique de l'événement: **Direction de la culture, sports, loisirs et développement social**
- Déplacement des véhicules: **Sécurité publique.**
- Attention spéciale, sécurité: **Sécurité publique et SPVM selon les besoins exprimés par la DCSLDS**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN

Le : 2015-04-16

Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1152504021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au présent sommaire

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'adoption des ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2015, la fermeture à la circulation sur les voies publiques des rues énumérées ci-après selon les dates indiquées :

- La ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, le samedi 6 juin 2015 de 16h à 22h;
- L'avenue McDougall entre avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h;
- L'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin en cas de pluie;
- L'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h;
- L'avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h;
- La ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h;
- L'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie..

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:14

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2015 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au présent sommaire

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Outremont en famille organise un événement de voisinage qui s'inscrit dans l'initiative du Réseau Québécois des villes et villages en santé : La Fête des voisins. Organisé par les citoyens, cet événement a pour objectif d'unir les gens vivant dans un même environnement (voisinage) et permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer notre communauté dans un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA11 160159
- CA12 160191
- CA13 160162
- CA14 160172
- CA14 160232

DESCRIPTION

1) 5131, avenue Durocher

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ soixante (60) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 6 juin 2015.

Personne responsable :
Mme Christine Charette
5131, avenue Durocher
514 589-4595

Fermeture :
Ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, de 16h à 22h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection de l'avenue Laurier Ouest et la ruelle à l'est de Durocher;
- 3 à l'intersection de l'avenue Fairmount Ouest et la ruelle à l'est de Durocher;
- 3 à l'intersection de l'avenue Durocher et de la ruelle à l'est de Durocher.

Nombre de participants :

60 personnes.

2) 242, avenue McDougall

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h.

Personne responsable :

Mme Marie-Claude Jalbert
242, avenue McDougall
514 273-5426

Fermeture :

Avenue McDougall entre avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, de 15 h à 21 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants

Besoins :

Livraison de barricades :

- 4 à l'intersection des avenues McDougall et Elmwood;
- 4 à l'intersection de l'avenue McDougall et du Chemin de la Côte-Ste-Catherine.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 14 h à 21 h le 13 juin 2015;
Avenue McDougall, entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 14h le 13 juin 2015.

Nombre de participants:

40 personnes.

3) 950, avenue Champagneur

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour

partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (30) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin 2015 en cas de pluie.

Personne responsable :

M. Alexandre Lussier
106, avenue Outremont
514 286-5002

Fermeture :

Avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, de 16 h à 22 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades:

- 4 à l'intersection des avenues Champagneur et Ducharme;
- 3 à l'intersection de l'avenue Outremont et de la ruelle au nord de l'avenue Ducharme.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 15 h à 22 h le 13 juin 2015;
Avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme.

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 15h le 13 juin 2015.

Nombre de participants :

30 personnes.

4) 811, avenue Dollard

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (80) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h et sera remis au 20 juin en cas de pluie.

Personne responsable :

Mme Dashka Coupet
811, avenue Dollard
514 836-3018

Fermeture :

Avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 10 h à 22 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Van Horne et Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au sud-est de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au sud-ouest de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au nord-est de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au nord-ouest de Dollard;
- 3 à l'intersection des avenues Dollard et Ducharme.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 9 h à 22 h le 13 juin 2015;
Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 9h le 13 juin 2015.

Nombre de participants :

80 personnes.

5) 910, avenue Hartland

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h.

Personne responsable :

Mme Monica Lodygensky
910, avenue Hartland
514 591-9500

Fermeture :

Avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, de 18 h à 22 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Hartland et Du Manoir;
- 3 à l'intersection des avenues Hartland et Ducharme.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 17 h à 22 h le 13 juin 2015;
Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 17 h le 13 juin 2015.

Nombre de participants :

60 personnes.

6) 1485, avenue Bernard, app. 16

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (40) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h.

Personne responsable :

Mme Marie-Claude Secher
1485, avenue Bernard app 6
514 937-5237

Fermeture :

Ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, de 16 h à 22 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades:

- 3 à l'intersection de l'avenue Lajoie et la ruelle à l'est de Dollard entre Lajoie et Bernard
- 3 à l'intersection de l'avenue Stuart et la ruelle au nord-ouest de Bernard

Nombre de participants :

40 personnes.

7) 5360, avenue Durocher

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (80) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le Dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie.

Personne responsable :

Mme Barbel Knauper
5360, avenue Durocher
514 276-5521

Fermeture :

Avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle

à l'est de Durocher, de 14 h à 20 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Durocher et St-Viateur;
- 3 à l'intersection des avenues Durocher et Fairmount;
- 3 à l'intersection de la ruelle au nord-ouest de Fairmount, entre Fairmount et St-Viateur;
- 3 à l'intersection de la ruelle au sud-est de Fairmount, Fairmount et St-Viateur.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 13 h à 20 h le 14 juin 2015;
Avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 13h le 14 juin 2015.

Nombre de participants :

80 personnes

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une série d'événements qui soutiennent le développement des relations de bon voisinage et de la vie de quartier en milieu urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement :

Service des travaux publics :

- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Livraison de barricades de foule (barrières Mills);
- Pose d'enseignes de stationnement interdit.

Services de la sécurité publique :

- Déplacement des véhicules en infraction;
- Attention spéciale.

Services de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

- Attention spéciale;
- Selon la disponibilité des cadets, passage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre l'avis distribué par les organisateurs, l'arrondissement publiera l'avis public de fermeture de rue et de la ruelle dans les journaux locaux et sur son site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre coordination
- Déploiement de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La responsable de chaque événement identifiées sur les formulaires de demande, devront être présentes sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponibles pour répondre à tout appel de la sécurité publiques via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après. Les demandeurs doivent être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades. Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence dans le cas des fermetures de rues. Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21). Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), 2000, madame Anne-Marie Poitras, chef de division culture, bibliothèque et développement social, est autorisée à endosser le sommaire par délégation de pouvoir.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-17

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1152504017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30 - Diverses rues

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;
- avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart;

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-05-01 09:37

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30 - Diverses rues

CONTENU

CONTEXTE

Comme à chaque année depuis six (6) ans, l'école Guy-Drummond organise une course pour les enfants de l'école et leurs parents. L'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » vise à soutenir auprès des enfants, l'importance et les bienfaits de l'activité physique et à promouvoir les activités de groupe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0171 - 5 mai 2014 : Adopter l'ordonnance OCA14 16 0171, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 6 juin 2014, de 8h30 à 12h30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

CA13 160161 - 6 mai 2013 : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0161, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Course « Moi Mes Souliers Parents-Enfants » de l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 7 juin 2013 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

CA12 16 0192 - 7 mai 2012 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants de l'école Guy Drummond, du 8 juin 2012 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

CA11 16 0158 - 3 mai 2011 : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de l'événement « Course : Moi, Mes Souliers, Parents-Enfants », qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011, de 8 h 45 à 12 h 30 : Ordonnance numéro OCA11 160158, autorisant,

dans le cadre de l'événement « Course : Moi, mes souliers, parents-enfants », qui aura lieu vendredi le 3 juin 2011, de 8h45 à 12h30 : la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et le boulevard suivants : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

DESCRIPTION

Le vendredi 5 juin 2015 à partir de 8 h 30 et ce, jusqu'à 12 h 30, près de 480 élèves et environ 100 parents participeront à la course. Il y aura 2 parcours pour les enfants, soit 1 kilomètre et 2 kilomètres et un parcours de 5 kilomètres pour les parents. Les courses se feront en boucle autour des terre-pleins centraux du boulevard Dollard seulement, tel que démontré sur le plan joint au présent dossier.

Une centaine de bénévoles, parents et enseignants encadreront l'événement.

Outre les courses, de l'animation et de la musique seront diffusés par un système de son amplifié. Toutefois, les équipements devront être situés sur la propriété privée de l'école et le niveau de son devra respecter la réglementation en vigueur. Si des aliments devaient être consommés sur place, ce serait à l'intérieur de la cour d'école, sur le terrain privé.

Voici le détail de la fermeture de rues:

Heure de fermeture à la circulation automobile : 8 h 30

Heure de la réouverture à la circulation automobile: 12 h 30

**Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;
Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart;**

L'école Guy-Drummond à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagé à :

- Produire et distribuer un avis aux résidents du secteur pour les informer de la fermeture des rues et de l'interdiction de stationner:
 - Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
 - Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard;

La distribution de l'avis se fera quelques jours avant l'événement;

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable compte tenu des activités normales d'un tel événement et qui respecte le niveau maximum prescrit par le règlement sur le bruit (AO-21);
- Nettoyer au besoin la voie publique et le trottoir souillés par les activités de l'événement;
- Informer les parents de l'école Guy-Drummond et demande au collège Stanislas de faire de même, relativement aux conditions particulières du stationnement et de fermeture de rues le jour de l'événement;
- S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour arrêter une course en cas d'urgence et guider rapidement les enfants sur le trottoir si un véhicule d'urgence doit passer. Un couloir d'urgence d'un minimum de 6 mètres de largeur doit rester libre d'obstacle fixe pour la durée de l'événement.

JUSTIFICATION

Cette activité encourage la pratique du sport et la bonne condition physique des jeunes. De plus, elle permet l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement ainsi qu'à sa population. L'école ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété pour la tenue d'un tel événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui sont de la responsabilité de l'arrondissement:

- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture de la circulation automobile;
- **4** à l'intersection de l'avenue Van Horne et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central);
- **2** sur le terre-plein central à l'entrée du stationnement des employés du Collège Stanislas (au sud de l'avenue Van Horne du côté ouest);
- **6** à l'intersection de l'avenue Lajoie et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central du côté nord)
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et McEachran (nord-est);
- **5** à l'intersection du boulevard Dollard et de l'avenue Bernard (terre-plein central côté nord);
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et Stuart (nord-ouest)
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la ruelle au nord de Lajoie (ouest);
- **2** à l'intersection de la ruelle au sud de la Lajoie entre Stuart et Dollard;
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la sortie du stationnement souterrain du collège Stanislas.

Pour un total de 29 barricades de foule.

- Installation des panneaux de stationnement aériens, le 4 juin 2015 en après-midi, interdisant le stationnement de 8 h à 12 h 30, le 5 juin 2015.
- Retrait des panneaux de stationnement aériens le 6 juin 2015 en PM.
- Remorquage de véhicule sur le parcours;
- Comblement de nids-de-poule sur le parcours au besoin;
- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Contrôle de la fermeture de rues par le Service de la sécurité publique d'Outremont et le SPVM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre l'avis distribué par l'organisation de l'événement, l'arrondissement publiera l'avis de fermeture de rues dans les journaux locaux et sur son site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Réunion de coordination avec le PDQ 24 du SPVM pour le contrôle de la circulation;

- Déploiement de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et au Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204).

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, le 5 juin de 7 h 45 à 13 h 30.
- Le demandeur doit être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades.
- Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre, au besoin, l'accès aux services d'urgence.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Aucun appareil sonore ou d'amplification du son ne devra être installé ou utilisé sur la voie publique dans le cadre de cet événement spécial (règlement AO-204, art. 9).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1153045002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- de modifier l'article 3.3 du Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés comme suit:

3.3 Il est défendu d'utiliser un souffleur-aspirateur à feuilles qui respectent la norme ANSI B175.2-2012:

- 1° Avant 8h30 et après 19h du lundi au vendredi;**
 - 2° Avant 10h et après 17h le samedi;**
 - 3° En tout temps le dimanche et les jours fériés.**
- de modifier l'article 3.6 du Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés comme suit:

3.6 Il est défendu d'utiliser un appareil de jardinage motorisé sauf pour des travaux d'urgence:

- 1° Avant 8h30 et après 19h du lundi au vendredi;**
- 2° Avant 10h et après 17h le samedi;**
- 3° En tout temps le dimanche et les jours fériés.**

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-26 12:49

Signataire :

Normand PROULX

Directeur
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153045002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement AO-269 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre dernier.

Suite à son adoption, il s'avère qu'il faille ajuster les heures d'utilisation des appareils visés par ce règlement de manière à ce qu'ils tiennent compte de certaines réalités terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 160313

CA 160348

DESCRIPTION

Modification des heures d'interdiction de l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et des appareils de jardinage motorisés.

JUSTIFICATION

Adaptation à la réalité terrain de ce champ d'activité principalement commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis dans les journaux locaux;
- Publication dans le bulletin d'arrondissement d'automne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : 4 mai 2015
- Adoption: 1er juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique
d'Outremont

ENDOSSÉ PAR

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2015-04-23



Dossier # : 1154328005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

JE RECOMMANDE :

D'accorder 2 dérogations mineures et d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 20, avenue Maplewood.

Attendu les recommandations favorables avec réserves émises par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 avril 2015;

Attendu que les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est RECOMMANDÉ :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment résidentiel situé au 20, avenue Maplewood, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, alors que ledit règlement exige qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, le tout, conformément aux plans réalisés par

Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177, le tout, conformément aux plans réalisés par Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 mars 2015;

De refuser une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3, le tout, tel que plans réalisés par Saucier + Perrotte architectes, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015 avec le motif suivant;

- Le projet devra respecter une marge latérale minimale de 2.43 m afin de préserver les arbres sur le terrain ainsi que sur la propriété voisine.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-22 13:41

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement au 20, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3; demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3. du règlement 1177 et demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain concerné est un terrain d'angle transversal ayant 3 façades sur les voies publiques suivantes : le boulevard du Mont-Royal, l'avenue Gorman et l'avenue Maplewood. Le projet consiste en la démolition du garage attenant à la résidence existante, sa reconstruction en sous-terrain et un agrandissement du bâtiment principal au mur arrière de 7.76 m x 3.959 m, sur un étage, au niveau du rez-de-chaussée. Le revêtement extérieur de l'agrandissement est un verre sérigraphié avec un dégradé passant d'opaque au niveau du toit à clair au niveau du sol. La toiture de l'agrandissement consiste en un toit végétalisé de type extensif. Des demandes de mesures différentes seront déposées pour le toit végétalisé ainsi que pour la façade de rayonnement au mur latéral droit. L'avant-toit se prolonge sur une longueur de 6.7 m. Le garage se trouve sous l'agrandissement et la porte, donnant sur la façade de l'avenue Gorman est en zinc de couleur gris foncé. Une clôture métallique d'une hauteur de 2.0 m sera installée le long de la ligne latérale et le long des lignes avant, donnant sur le boulevard du Mont-Royal et sur l'avenue Gorman. Un dégagement minimum de 0,6 m de l'emprise du domaine public sera respecté. Une piscine creusée est prévue et est entièrement située dans la marge de recul. Un permis distinct sera exigé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine. Le projet requiert 3 demandes de dérogations mineures; une à l'article 5.3 du règlement 1177, car le bâtiment est implanté dans la marge latérale droite; une deuxième qui concerne l'article 2.4 du règlement 1177, car l'agrandissement empiète de 66 cm dans la marge latérale droite et une troisième qui concerne l'implantation d'une clôture et d'une piscine dans la marge de recul du côté du boulevard du Mont-Royal.

Voir en pièces jointes, la "planche" associée au projet et décrivant la nature de la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **non-favorablement** au Conseil d'arrondissement la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Avec le motif suivant :

- Le projet devra respecter une marge latérale minimale de 2.43 m afin de préserver les arbres sur le terrain ainsi que sur la propriété voisine.

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **favorablement** au Conseil d'arrondissement l'approbation de la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Avec les réserves suivantes :

- L'ensemble des arbres inclus dans la catégorie C et D de l'expertise arboricole déposée par le requérant devront être maintenus dans leur ensemble. La marge de latérale de 2.43 m devra être respectée au niveau de l'agrandissement du bâtiment;
- L'implantation de la piscine et de l'agrandissement devront être revus afin de respecter une bande minimale pour la protection et la préservation des arbres, considérant notamment que le terrain jouxte le Site patrimonial du Mont-Royal;
- Le matériau de la clôture est à revoir et devra avoir un aspect moins industriel, son implantation devra prendre en compte le système racinaire des arbres;
- La largeur de la descente du garage devra être réduite et son impact visuel devra être minimisé;
- L'impact de l'agrandissement devra être démontré au niveau du bâtiment voisin, notamment au niveau de la luminosité, avec une représentation graphique;
- Un plan de protection des arbres devra être déposé par le professionnel, la surveillance de chantier devra être effectuée par ce dernier et un rapport à la fin des travaux devra être déposé au SAUP;
- Des plans révisés répondant aux réserves énoncées ci-haut devront être déposés au SAUP en vue de l'émission du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier at fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.
- Publication d'un avis public le 17 avril 2015 dans le quotidien Le Devoir et le 23 avril 2015 dans l'hebdomadaire L'Express d'Outremont.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation favorable et non-favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-04-21

**Dossier # : 1154328008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1265, avenue Bernard (Le Petit Italien).

Considérant qu'il n'est pas souhaité d'obstruer une partie des fenêtres avec l'affichage;

Considérant que le 1261, avenue Bernard est un bâtiment distinct du 1265, avenue Bernard. Un traitement différent entre ces 2 bâtiments pourrait être privilégié;

Considérant qu'une attention particulière au cachet actuel du bâtiment devra être portée;

En conséquence;

Il est recommandé:

DE NE PAS APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de modification de l'apparence extérieure du bâtiment et d'enseigne identifiant le bâtiment d'usage mixte situé au **1265, avenue Bernard**, conformément aux plans et au photomontage réalisés par Robert Constantin Architecte, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 30 mars 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 15:34

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1265, avenue Bernard (Le Petit Italien).

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA a fait l'objet d'une présentation au CCU du 8 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment. Toutes les portes et les fenêtres en bois seront peintes de couleur noir, finit mat. Un basilaire en granit noir apposé sur le béton existant est prévu.

Un auvent rétractable de couleur rouge sera installé juste au-dessous des boiseries qui composent la façade. L'inscription *Le petit Italien* sera apposé sur le lambrequin de l'auvent. Une enseigne posée à plat composée de lettres détachées en bois sera installée au-dessus de l'imposte avec l'inscription *Le petit Italien* . Le lettrage sera peint de couleur noir, fini mat et le cadrage sera de couleur crème, fini mat. Un éclairage est prévu dans le nouveau cadrage et ceinturera l'ensemble de ce dernier.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **non-favorablement** au Conseil d'arrondissement l'approbation du dossier de PIIA en considérant les éléments suivants :

- Il n'est pas souhaité d'obstruer une partie des fenêtres avec l'affichage;
- Le 1261, avenue Bernard est un bâtiment distinct du 1265, avenue Bernard. Un traitement différent entre ces 2 bâtiments pourrait être privilégié;
- Une attention particulière au cachet actuel du bâtiment devra être portée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non-favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Non-favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

**Dossier # : 1154328007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1261, avenue Bernard (Café Souvenir).

Considérant qu'il n'est pas souhaité d'obstruer une partie des fenêtres avec l'affichage;

Considérant que le 1261, avenue Bernard est un bâtiment distinct du 1265, avenue Bernard. Un traitement différent entre ces 2 bâtiments pourrait être privilégié;

Considérant qu'une attention particulière au cachet actuel du bâtiment devra être portée;

En conséquence;

Il est recommandé:

DE NE PAS APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de modification de l'apparence extérieure du bâtiment et d'enseigne identifiant le bâtiment d'usage mixte situé au **1261, avenue Bernard**, conformément aux plans et au photomontage réalisés par Robert Constantin Architecte, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 30 mars 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 15:35

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et relativement à l'installation d'une enseigne posée à plat et d'un auvent amovible au 1261, avenue Bernard (Café Souvenir).

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA a fait l'objet d'une présentation au CCU du 8 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à la modification de l'apparence extérieure du local commercial au rez-de-chaussée. Toutes les portes et les fenêtres en bois seront peintes de couleur noir, finit mat. Il est prévu d'encadrer les ouvertures avec une boiserie peinte de couleur crème, finit mat. Un basilaire en granit noir apposé sur le béton existant est prévu.

Un auvent rétractable de couleur rouge sera installé juste au-dessous des boiseries qui composent la façade. L'inscription *Le Souvenir* sera apposé sur le lambrequin de l'auvent. Une enseigne posée à plat composée de lettres détachées en bois sera installée au-dessus de l'imposte avec l'inscription *Le Souvenir* . Le lettrage sera peint de couleur noir, fini mat et le cadrage sera de couleur crème, fini mat. Un éclairage est prévu dans le nouveau cadrage et ceinturera l'ensemble de ce dernier.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **non-favorablement** au Conseil d'arrondissement l'approbation du dossier de PIIA en considérant les éléments suivants :

- Il n'est pas souhaité d'obstruer une partie des fenêtres avec l'affichage;
- Le 1261, avenue Bernard est un bâtiment distinct du 1265, avenue Bernard. Un traitement différent entre ces 2 bâtiments pourrait être privilégié;
- Une attention particulière au cachet actuel du bâtiment devra être portée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non-favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Non-favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-21

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1154328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 77, avenue Maplewood.

Considérant que le projet d'agrandissement a fait l'objet d'une recommandation **non-favorable** du comité consultatif d'urbanisme sous le motif suivant :

- Le projet d'agrandissement masque l'architecture postmoderne de cette portion du bâtiment et n'est pas souhaité.

En conséquence;

Il est RECOMMANDÉ:

De refuser, à titre d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement au mur arrière, situé au 77, avenue Maplewood, tel que les plans réalisés par Gupta architecture, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine en date du 24 mars 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-22 13:41

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 77, avenue Maplewood.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA a fait l'objet d'une présentation au CCU du 8 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à cloisonner le balcon du 2e étage, donnant sur la chambre des maîtres pour en faire un espace habitable. Il s'agit d'un agrandissement de ± 13 m² et ce dernier sera aligné à l'étage inférieur. Le revêtement extérieur sera composé de pierre calcaire lisse et un bandeau de pierre texturée est prévu au-dessus des fenêtres, tel que l'existant. Les fenêtres existantes seront récupérées et 2 nouvelles fenêtres sont prévues aux murs latéraux gauche et droit. Elles seront de couleur beige et oscillobattantes, telles que celles existantes. Le revêtement de pierre calcaire de la cheminée sera rehaussé afin de recouvrir les conduits existants, et ainsi s'agencer avec le parement existant.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande **non-favorablement** au Conseil d'arrondissement l'approbation du dossier de PIIA, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Avec le motif suivant :

- Le projet d'agrandissement masque l'architecture postmoderne de cette portion du bâtiment et n'est pas souhaité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non-favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS

Le : 2015-04-21

Agente technique en urbanisme

Directeur aménagement urbain et patrimoine

**Dossier # : 1154328003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1205, avenue Bernard; 1371, avenue Van horne et 649-651, avenue Mc Eachran.

JE RECOMMANDE

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet d'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1205, avenue Bernard**, conformément au plan et au photomontage réalisés par Enseignes Mivicom inc., estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 24 mars 2015, avec la réserve du Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage mixte et de modification de l'apparence extérieure du bâtiment situé au **1371, avenue Van Horne**, conformément aux plans réalisés par Stendel +Reich architecture inc., estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 27 mars 2015 et par Enseigne Pattison Sign Group, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 30 mars 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet soumis pour la modification de l'apparence extérieure au mur de façade du bâtiment situé au **649-651, avenue Mc Eachran**, conformément au photomontage déposé par le requérant, estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine en date du 18 mars 2015, avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-22 13:42**Signataire :**

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1154328003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 1205, avenue Bernard; 1371, avenue Van horne et 649-651, avenue Mc Eachran.

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 8 avril 2015:

1. 1205, avenue Bernard;
2. 1371, avenue Van Horne;
3. 649-651, avenue Mc Eachran.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****1205, avenue Bernard**

Ce commerce a fait l'objet d'une approbation d'un PIIA pour l'affichage sur auvent lors du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014 sous la résolution CA14 16 0354.

Un permis a été émis conformément aux plans approuvés et les travaux ont été réalisés.

Le requérant souhaite ajouter une affiche perpendiculaire d'une dimension de 0.34 m2 donnant sur l'avenue Bernard. Le matériau sera de l'aluminium émaillé de couleur noire. L'inscription *La Rouladerie...pour un café & une pâtisserie !* est prévue. Le projet n'est pas conforme quant aux inscriptions que l'on retrouve sur les enseignes qui devraient se limiter au nom et au logo du commerce, mais en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA 1189.

L'affichage sur auvent approuvé par PIIA en octobre dernier sera conservé dans la cour intérieure, mais l'affichage sur l'auvent sera supprimé du côté de l'avenue Bernard, seul l'auvent sera conservé.

1371, avenue Van Horne

Le projet de modification de l'apparence extérieure consiste entre autres à la réfection du garage attaché et au retrait de l'auvent existant. Les parties endommagées du garage seront réparées avec du crépis sur maçonnerie, tel qu'à l'existant. Le garage, ainsi que le mur arrière au niveau du 2e étage, sera peint en noir charcoal. Une des 2 portes de garage ainsi que la porte d'entrée seront emmurées et recouvertes de crépis sur maçonnerie. La porte sur le mur latéral gauche sera également peinte de couleur noir charcoal.

Des garde-corps servant d'écran visuel pour les 3 appareils mécaniques seront installés sur le toit. Le matériau sera en bois peint et ils seront d'une hauteur de 42". Sur le bâtiment principal, les fenêtres et les portes du rez-de-chaussée seront remplacées avec des modèles identiques à l'existant. Le matériau utilisé sera en aluminium de couleur noire. Sur la façade avant, le seuil de béton sera retiré.

De plus, des nouvelles enseignes seront installées en vue de l'ouverture du local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Les 2 façades, soit celle de l'avenue Wiseman et celle de l'avenue Van Horne, auront des enseignes identiques.

Un affichage posé à plat sera installé, en lettres détachées, et sera rétroéclairé. Le matériau utilisé sera en aluminium, en vinyle et en acrylique, de couleur verte avec un contour blanc. La projection sera de 7,62 cm du mur.

Un affichage en vitrine sera apposé. Le matériau utilisé sera en vinyle de couleur noire.

Une enseigne perpendiculaire avec le logo du commerce sera installée sur le coin du bâtiment. Le matériau utilisé sera en aluminium, de couleur noire, blanche et verte. La projection sera de 69 cm du mur. Cette enseigne n'est pas conforme, car elle sera rétroéclairée. Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA 1189.

649-651, avenue Mc Eachran

Le projet consiste au remplacement du revêtement de bois extérieur en façade par un revêtement de bois de cèdre peint de couleur grise. Les meneaux d'origine en bois ne seront pas remplacés.

Voir en pièces jointes, la "planche" associée à chaque projet décrivant la nature de chaque demande.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA en considérant les éléments suivants :

1205, avenue Bernard

Un projet sans éclairage devra être déposé.

1371, avenue Van Horne

- Les appareils mécaniques prévus sur le toit du garage devront être installés sur le toit du bâtiment principal;
- L'enseigne perpendiculaire proposée ne devra pas être rétroéclairée;
- La couleur du crépi du garage devra être plus claire et appareillée aux éléments architecturaux du bâtiment.

649-651, avenue Mc Eachran

- La couleur du matériau de bois devra s'apparenter à celle du voisin;
- Les meneaux verticaux devront être conservés, le tout d'une couleur similaire à l'existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1154328004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard au 1005, avenue Bernard (Jus Pur).

JE RECOMMANDE

D'approuver la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard relativement au 1005, avenue Bernard, laquelle approbation s'applique en fonction des documents joints à la présente résolution.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-22 13:42

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard au 1005, avenue Bernard (Jus Pur).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 1 du règlement 1054-2 portant sur les cafés-terrasses, un certificat doit être émis pour l'opération d'un café-terrasse et l'article 4.1 du même règlement stipule que le plan de l'aménagement du café-terrasse doit être soumis pour recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et approuvé par le Conseil d'arrondissement.

À cet effet, un projet d'aménagement d'un café-terrasse a été déposé relativement à l'immeuble sis au 1005, avenue Bernard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

1005, avenue Bernard

Le nouveau commerçant souhaite aménager un café-terrasse donnant sur l'avenue Bernard. La superficie du café-terrasse sera de 15 m2. Les 8 tables auront une superficie de 51 cm x 51 cm et elles seront en cèdre recyclé avec un pied en métal peint noir. La hauteur sera de 0.73 cm. Les bancs seront sur roulettes avec verrou, également en cèdre recyclé. Le café-terrasse pourra accueillir 16 personnes assises.

De plus, le projet est complété par l'installation de 2 auvents amovibles de couleur noire, installés de part et d'autres de l'auvent fixe existant. Lorsqu'ils seront ouverts, la projection des auvents sera de 2.20 m. Enfin, le logo du commerce est prévu sur chacun des lambrequins.

Voir en pièce jointe, la "planche" associé au projet et décrivant la nature de la demande.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver la demande

d'autorisation d'un café-terrasse, selon les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 avril 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 mai 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'autorisation est conforme aux dispositions du règlement 1054-2 concernant les cafés-terrasses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1153711001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil d'approuver l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301) et l'Arrondissement d'Outremont en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-01 11:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153711001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que le prévoit l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont doit s'entendre avec les Syndicats de la Ville et négocier les 17 matières suivantes:

1. les libérations syndicales aux fins locales, à l'exclusion du quantum;
2. l'affichage syndical;
3. l'information à transmettre au syndicat;
4. le comité de relations professionnelles ou de relations de travail;
5. sous réserve des règles établies par le conseil de ville, le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'arrondissement;
6. les congés divers sans traitement, à l'exclusion des congés parentaux;
7. la formation, le perfectionnement et les changements technologiques;
8. le travail supplémentaire, à l'exclusion de la rémunération;
9. les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail;
10. les vacances annuelles, à l'exclusion de quantum et de la rémunération;
11. les congés fériés et mobiles, à l'exclusion de quantum et de la rémunération;
12. les droits acquis;
13. les modalités relatives au stationnements, à l'exclusion des frais;
14. le travail à forfait;
15. les statuts non régis par la convention collective, notamment ceux des stagiaires, des étudiants et de bénévoles;
16. les mesures disciplinaires;
17. les comités locaux de santé et sécurité au travail.

L'arrondissement d'Outremont s'est entendu avec le Syndicat des cols bleus regroupés et les lettres d'entente visant les 17 matières locales ci-haut mentionnées sont présentées au conseil de l'arrondissement pour fin d'approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La négociation locale est conforme aux pouvoirs dévolus au conseil d'arrondissement selon l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET

Le : 2015-03-23

Chef de Division - Ressources Humaines

Directrice



Dossier # : 1152504018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

D'informer le conseil d'arrondissement de l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-16 12:02

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Pour maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif a adopté, le 21 janvier 2015, le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Le programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) agit à titre de gestionnaire du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal (service requérant). Il a notamment pour responsabilités de mettre en application et de gérer le programme ainsi que de s'assurer du respect des objectifs de celui-ci.

La réalisation des projets est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). À titre de gestionnaire de projets (service exécutant), le SGPVMR s'occupe notamment de la conception, de la réalisation, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation des projets.

C'est dans ce contexte que le SGPVMR veut offrir aux arrondissements les services relatifs à la réalisation des projets de réfection de terrains de balle dans le cadre de la mise en œuvre du programme, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0201 - 23 février 2015 : Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CE15 0109 - 21 janvier 2015 : Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 : Adopter la Politique du sport et de l'activité physique

ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 : Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.

DESCRIPTION

Bien que l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) n'ait aucun impact pour l'arrondissement d'Outremont qui n'a pas de terrains de balle devant faire l'objet de réfections ou de mises au normes, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite informer le conseil d'arrondissement de l'offre de services du SGPVMR relative à la réalisation des projets de réfection de terrains de balle dans le cadre de la mise en œuvre du programme, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le sommaire décisionnel 1156316005 relatif à cette offre de services a fait l'objet d'interventions favorables de la part de l'ensemble des Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) des arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que de la Direction du Service de la diversité sociale et des sports (voir pièce jointe au dossier)

JUSTIFICATION

Les budgets requis pour la mise en œuvre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal sont prévus au PTI 2015-2017 du SDSS. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Sans ce financement, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection de leurs terrains de balle.

La répartition des sommes disponibles au programme de réfection des terrains de balle se fera en fonction des besoins et de la désuétude des terrains. Le financement par la Ville couvrira entièrement les coûts des travaux et s'appliquera spécifiquement et uniquement aux coûts reliés à la réfection des terrains de balle. Un arrondissement pourra bénéficier d'un financement pour la réalisation de plus d'un projet.

Pour chacun des appels d'offres, le SGPVMR procédera à l'estimation détaillée du projet et présentera les résultats dans chacun des dossiers d'octroi de contrats, lesquels dossiers devront faire l'objet d'une approbation par les instances municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact pour l'arrondissement d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1152504019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2015

Il est recommandé :

D'Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2105.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-29 11:18

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement et ses partenaires organisent trois événements d'envergure sur le territoire de l'arrondissement pendant le mois de mai.
La Galerie d'art d'Outremont (GAO) est en charge cette année encore de l'exposition « Au parc, les artistes » qui se tiendra au pavillon du parc St-Viateur les 22, 23 et 24 mai 2015.

Le 30 mai 2015, la Maison des jeunes d'Outremont avec ses nombreux partenaires organisent encore une fois cette année un Festival d'art urbain dans le stationnement du CCI.

La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) avec la participation des six écoles primaires de son territoire organisent la 23^e édition du Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Au parc les artistes :

Horaire : Vendredi 22 mai 2015 vernissage dès 17 h 30

Samedi 23 mai 2015 de 13 h à 19 h

Dimanche 24 mai 2015 de 13 h à 17 h

Activités : L'exposition Au Parc les artistes, qui aura lieu les 22-23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc Saint-Viateur, réunit une trentaine d'artistes de toute provenance. Peinture, sculpture, aquarelle, photographie sont à l'honneur. L'événement est ouvert à tous. Dans une ambiance champêtre, le public est aussi invité à participer à des ateliers d'art en plein air animés par des artistes professionnels.

Responsables : M. Laurent Bouchard (GAO)

M. Christian Dumont (DCLSDS)

Défi scolaire :

Horaire : Lundi 25 mai 2015 de 16 h à 18 h 30

Mardi 26 mai 2015 de 16 h à 18 h 30

Mercredi 27 mai 2015 de 16 h à 18 h 30

Jeudi (Finale) 28 mai 2015 de 16 h à 19 h

Activités : Le Défi scolaire est un tournoi axé sur l'esprit sportif et la participation qui regroupe les classes de 5^e et 6^e années primaires des écoles Buissonnière, St-Germain, Stanislas, Guy-Drummond, Nouvelle-Querbes et Lajoie. À chaque année, le tournoi attire les foules et les membres des écoles participantes dans une ambiance festive.

Responsable : Jean-Philippe Guernon-Daoust (DCLSDS)

Festival d'arts urbains :

Horaire : Samedi le 30 mai 2015 de 13 h à 18 h, remis au 31 mai en cas de pluie

Activités : À l'origine une simple compétition de skateboard, le Festival d'arts urbains regroupe désormais des démonstrations et une compétition de skateboard, des ateliers et des démonstrations de danse, de parkour, de slack-line et de graffiti. En plus de ces activités une cantine servira hot dog et boissons sur place. L'événement attire habituellement son lot de participants et cette année nous espérons augmenter la participation.

Responsable : Nathaniel Bousquet (MDJ)
Christian Dumont (DCLSDS)

JUSTIFICATION

Ces trois événements sont présentés dans l'arrondissement depuis un certain nombre d'années et obtiennent habituellement un grand succès auprès des citoyens d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Livraison de matériel par les travaux publics pour les différents événements.
- Montage fait par les différents métiers aux différents événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La direction de la culture, sports, loisirs et développement social distribuera un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la tenue du Défi scolaire et des inconvénients de stationnement envisageables.

L'arrondissement publicisera les événements sur les différentes plates-formes disponibles de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1153489021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement tenu le 14 avril 2015

DÉPÔT du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 avril 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-04-30 13:57

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153489021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement tenu le 14 avril 2015

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de la présidente du Comité sur la circulation et le stationnement, madame Céline Forget, le Comité désire déposer au conseil le compte-rendu de sa réunion tenue le 14 avril 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0133

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-28

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens